

MM/MM

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION
C I V I L E

D E C R E T N° 78/612 DU 15 SEPT. 1978
/MTPT/ANAC.-
portant promotion des Fonctionnaires des
cadres de la catégorie A des Services Tech-
(AERONAUTIQUE CIVILE)- Avancement 1977

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

V I S A S :

VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant le Statut Général des Fonctionnaires ;
VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
VU le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
VU le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
VU le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
VU le Décret n° 63-185 du 19 Juin 1963 modifiant d'une part les Décrets n° 59-45/FP du 12 Février 1959 et n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des cadres des catégories A des Services Techniques, en ce qui concerne le Service de la Navigation Aérienne et d'autre part, par le Décret n° 59-172/FP du 21 Août 1959 portant Statut Commun des Cadres des catégories C et D de la Navigation Aérienne (Actuellement B et C) ;
VU le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
VU le Décret n° 72-272 du 5 Août 1972 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A et B de l'Aéronautique Civile, abrogeant et remplaçant les dispositions 1,2,3,4,7,13 et 14 du Décret n° 63-185 du 19 Juin 1963 ;
VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
VU l'Acte N° 001/PCT/OMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
VU le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
VU le Décret N°78/611 /MTPT/ANAC du 15/9/78 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 des Fonctionnaires de la catégorie A des Services Techniques (AERONAUTIQUE CIVILE) ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1977, les Ingénieurs de l'Aviation Civile des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (AERONAUTIQUE CIVILE) dont les noms suivent - Année : Néant :

A.N.A.C.

D.F.P.

D.C.F.

Au 2° échelon

M.- N'TOUNTA Lambert p/c. du 20.9.77 LINA CONGO B/VILLE

Au 4° échelon

N.- TCHIKOUNDZI-DEMBE
LI-NSOUNDE LEONARD p/c. du 1.9.77 ASEONA B/VILLE

Au 5° échelon

M.- M'FOUO Gilbert p/c. du 6.7.77 LINA-CONGO B/VILLE

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet ~~à~~ au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compte ~~des~~ dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 15 SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

LIEUTENANT COLONEL MARTIN M'BIA

COLONEL LOUIS SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de la Justice et du Travail, Garde ~~des~~ ~~Scaux~~,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

H. LOPES.-

APPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- Ministère T.P.T..... 2
- S.G.T.P.T..... 2
- D. F. P. 6
- D. C. F. 2
- M. N. A. C. 5
- A.S.E.C.N.A..... 5
- LINA-CONGO..... 2
- Dossiers 6
- Intéressés 3
- S.C.C.M./B.C..... 3

Handwritten signature